# Informations spécifiques à Riyad

**ATTENTION**

- Concernant les couples, seul le mariage autorise l'entrée dans le Royaume d'Arabie Saoudite.

- Les candidatures des agents mariés, dont le conjoint(e) ne peut justifier d'une résidence en Arabie Saoudite (hormis pour les candidatures doubles), peuvent être problématiques, car le conjoint(e) n'aura que peu de possibilité d'emploi.

- Les agents célibataires sont invités à se renseigner sur les conditions de vie en Arabie Saoudite.

**CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES DETACHES D'ENSEIGNEMENT**

**À partir du 29 octobre 2026 au 30 novembre 2026**, publication de la liste des postes sur le site de l'établissement.
**Lundi 30 novembre 2026,** date limite de réception des dossiers de candidature
**Le 14 ou le 15 décembre 2026 se tiendra la** réunion de la **commission consultative paritaire locale de recrutement des détachés d'enseignement** (CCPL)
À l'issue de la CCPL, les candidats seront informés de leur classement par l'établissement.

**Conditions pour postuler**

- Être titulaire de la fonction publique à la date de candidature.
- Pour les postes d'enseignant et d'enseignante, être titulaire d'un corps enseignant.
- Détenir une certification dans la discipline du poste sollicité.
- Être au terme de son détachement. Les candidatures d'agentes ou agents qui ne sont pas au terme de leur détachement ne seront pas étudiées.

(Cf. note de service MENH2616928N du 20/08/2026 et Instruction générale de recrutement des détachés pour la rentrée 2027 en ligne sur le site de l'AEFE.)

**Motifs d'irrecevabilité des candidatures**

1) Les dossiers hors délai et/ou incomplet conformément aux pièces demandées.
Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.

2) Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.

3) Pour les postes d'enseignant ou d'enseignante, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1er ou 2nd degré.

4) Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline ou un autre degré que celle dont il ou elle est titulaire.

5) Les personnels non titulaires de leurs corps (stagiaires).

6) Les professeurs de lycée professionnel qui ne justifient pas d'une expérience récente et significative d'enseignement dans la discipline du poste.

7) Les agentes ou agents en cours de détachement relevant de la note de service annuelle du MEN relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger, ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise à leur administration d'origine.

8) Un candidat ou une candidate titulaire de l'Éducation nationale qui cumule plus de 3 ans de détachement à l'étranger suite à un nouveau détachement depuis la rentrée 2019, sans réintégration depuis 3 années de services effectifs en France.

9) Les personnels du seul ministère de l'Éducation nationale ayant accompli moins de 3 ans de services effectifs en France à la date de vacance du poste, après 6 années de détachement à l'étranger.

*Les situations des candidat(e)s seront appréciées à la date de la CCPL*

**POUR POSTULER**

Envoyer votre candidature en ligne, en un seul PDF, exclusivement via le site de l'établissement www.efiriyad.com sur la plateforme TALENTS à la rubrique « travailler à l'EFIR »